

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

SOUTENIR LE DANEMARK ET LE GROENLAND ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE - (N° 1376)

AMENDEMENT

N° AE5

présenté par

M. Pahun

ARTICLE UNIQUE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 19,

substituer aux mots :

« de leur souveraineté »,

les mots :

« de la souveraineté des États ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Danemark jouissant seul de la souveraineté au Groenland, le présent amendement modifie la rédaction de l'alinéa pour lever toute ambiguïté.